

Il y a 70 ans, débutait la décentralisation dramatique, une politique culturelle visant à développer la production et la diffusion théâtrale dans les régions. Malgré des expériences locales, l'essentiel de la vie théâtrale est alors concentré à Paris, et se résume à des spectacles commerciaux qualifiés de « bourgeois », centré autour du divertissement des pièces de boulevard et de quelques classiques du répertoire, spectacles qui sortent rarement de la capitale lors de tournées.

Depuis 1947 et la naissance du premier Centre Dramatique National à Colmar, la décentralisation s'est étendue à la danse, aux arts de rue et du cirque, à l'art contemporain et aux musiques actuelles et a vu s'installer sur le territoire des scènes pluridisciplinaires : Maisons de la Culture devenues Scènes nationales.

Le réseau des acteurs culturels en région dépositaires d'une mission de service public ne se limite pas aux établissements labellisés : les scènes conventionnées, les théâtres de villes, les équipes artistiques et d'autres espaces de production et de diffusion participent du même écosystème d'une création artistique contemporaine de qualité, rendue accessible à tous, partout. Cet écosystème aux politiques tarifaires accessibles, repose sur la proximité avec les acteurs et habitants des territoires, sur un travail constant d'éducation artistique et d'action culturelle, sur des partenariats entre tous ces membres.

Ce véritable service public de proximité est liée à une politique culturelle unique en Europe, qui transcendait les partis politiques. Son développement est aujourd'hui entravé par les injonctions contradictoires de ses financeurs et leurs décrochages économiques successifs : ce mouvement se fait au profit d'une consommation culturelle commerciale ou communautariste mettant en concurrence les créations et les créateurs.

## 6 propositions

- Parachever la décentralisation culturelle sur l'ensemble du territoire, afin que chacun ait réellement accès à la création contemporaine ;
- Favoriser les collaborations entre les lieux, les festivals et les équipes artistiques, en cessant d'opposer leurs dynamiques ;
- Labelliser le réseau des scènes conventionnées et reconnaître ainsi le travail effectué par ces structures sur les territoires ;
- Développer un véritable réseau de la création musicale indépendant des intérêts économiques de l'industries ;
- Favoriser les coopérations entre les disciplines, et ainsi le développement de nouvelles formes artistiques ;
- Développer le réseau des arts plastiques en veillant aux équilibres territoriaux.

